

Département de la Lozère

Mairie de Montbrun  
48210-Montbrun



Tel : 04.66.48.55.21.

Fax : 04.66.48.46.26.

Messagerie électronique :

[Montbrun.mairie@wanadoo.fr](mailto:Montbrun.mairie@wanadoo.fr)

[www.montbrun48.fr](http://www.montbrun48.fr)

## PROCES-VERBAL

de la réunion  
du conseil municipal

Séance du 14 mars 2014

Réf : 2014/

### Présents :

GERBAIL Régine, maire- CLERMONT Martine- FARIN Jean-Marc- MAURIN Serge- MICHEL Jean-Luc- MOLINES Bruno- PASCAL Isabelle- VERNHET Didier.

Représenté : BERTAUX Germain par CLERMONT Martine.

Excusée : Néant.

↳ Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2014.

Il est approuvé à l'unanimité.

### En complément de l'ordre du jour-

↳ Vote des taux 2014-

TH: 9.59  
TFB: 8.03  
TFNB: 108.64  
CFE: 21.84

↳ Examen et vote des comptes administratifs 2013.

- CCAS : excédent d'exploitation : 209.96 €
- Commune :
  - Section de fonctionnement : excédent : 67 207.00 €
  - Section d'investissement : déficit : 16 924.43 €
  - **Excédent de financement total** : 50 282.57 €.
- Bâtiment agricole :
  - Section d'investissement : déficit : 12 425.12 €

↳ Examen et vote des budgets primitifs 2014

Madame le Maire donne lecture des propositions budgétaires pour l'année 2013.  
Les budgets proposés s'équilibrent comme suit :

- **CCAS : le budget s'équilibre comme suit :**
  1. Section de fonctionnement : 1 600.00 €.
- **Commune : le budget s'équilibre comme suit :**
  1. Section de fonctionnement : 182 607.00 €.
  2. Section d'investissement : 145 423.69.00 €.

**Affectation des résultats de fonctionnement:**

- excédent de fonctionnement reporté- 002 :	42 207.00 €
- virement à la section d'Investissement- 1068 :	25 000.00 €
PM- Immob incorp CA virement bâtiment agricole :	1 925.12 €.

- **Bâtiment agricole :**
  1. Section de fonctionnement : 100.00 €.
  2. Section d'investissement : 12 425.12 €.

↪ **Location embarquement canoës 2014.**

Le tarif de la redevance canoës est voté pour l'année 2014 à 600.00€.

**En complément de l'ordre du jour-**

↪ **Terrains sectionnaux-Restauration pastorale- Diagnostic pastoral.**

**Dans le cadre de l'action de restauration pastorale des terrains sectionnaux engagée par la commune, il convient de réaliser un diagnostic pastoral des parcelles sectionnales à destination agricole.**

Le service OIER SUAMME, Organisme Inter-Etablissements du Réseau des Chambres d'agriculture du Languedoc-Roussillon « Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranée Élevage » de la Chambre d'Agriculture de la Lozère, nous propose une prestation qui comprend :

- La visite des unités de gestion pastorale concernées par des projets d'améliorations pastorales,
- Un déplacement sur place,
- La restitution écrite du diagnostic pastoral destiné à faire partie du dossier de demande de subvention des travaux d'amélioration pastorales prévus dans un cadre collectif.

L'intervention se déroulera de mars 2014 à décembre 2014.

Les modalités financières sont les suivantes :

3 journées d'intervention à 495.00 euros HT jour + les déplacements.

**Pour un Total HT : 1518.32 euros soit 1 821.98 euros TTC.**

**Le conseil municipal approuve cette proposition**

**Et sollicite une subvention auprès du Parc National des Cévennes.**

↪ **Demande de CU Monteils Pierre- La Chadenède.**

Vu la demande de certificat d'urbanisme déposée par monsieur Monteils Pierre le 12 mars 2014, en vue de **surélévation d'une construction existante, et réalisation d'une habitation en étage.**

Considérant que ce bâti existant est situé en zone d'arrêt des blocs rocheux ou en limite de zone de propagation de ces blocs,

Considérant de surcroit l'incertitude inhérente au tracé du trait de zonage à l'échelle 1/10000 eme, qui recouvre une bande de 20 mètres de largeur !

Considérant que ce projet présente un intérêt majeur pour la commune et pour le Site Classé des Gorges du Tarn et de la Jonte, de par le fait qu'il constitue la restauration d'une construction inachevée et couverte d'une dalle béton peu harmonieuse,

Considérant l'intérêt pour la commune de par la nécessité de permettre un minimum de développement économique sur un territoire tellement contraint,

Considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur émis quant à ce projet lors de l'enquête publique PPR chute de rochers,

Considérant que les modifications apportées au règlement du PPR prévoient que toute construction ou extension en zone à risque ne comportera pas d'ouverture côté versant et que ses murs seront renforcés,

Considérant que les locaux situés en hauteur, à l'étage, seront de toutes les façons hors d'atteinte d'éventuels blocs rocheux, particulièrement sur cet endroit situé en aval d'une zone plane,

Considérant le courrier de monsieur le préfet à monsieur le député de la Lozère en date du 30 décembre 2013, qui garantit *que « Les documents présentés permettent de concilier la nécessaire prise en compte des risques naturels avec la préservation des possibilités de développement durable du territoire. »*,

Considérant que ce projet ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages,

Considérant que ce projet ne porte pas atteinte à la sécurité ou à la salubrité publique,

**Considérant que ce projet n'entraîne aucun surcoût de dépenses publiques.**

Le conseil municipal, à la majorité, par 3 voix contre, 1 abstention, et 5 voix pour, délibère favorablement à ce projet et souhaite qu'une suite positive puisse être apportée à cette demande.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures trente.**

**Le maire  
Régine Gerbail**

